

Campagne d'emplois 2019

*Vu le Code de l'éducation,
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2018, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés la campagne d'emplois pour l'année 2019 telle que décrite dans le document joint à la présente délibération.

Détail des votes : 18 votes favorables, 6 voix défavorables et 1 abstention sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 19 décembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON